



PLAN
CLIMAT –
AIR – ENERGIE
TERRITORIAL
2025-2030

Centre Morbihan
Communauté

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Un PCAET, qu'est-ce que c'est ?

Un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial**, PCAET, est une démarche de planification, à la fois **stratégique et opérationnel**.

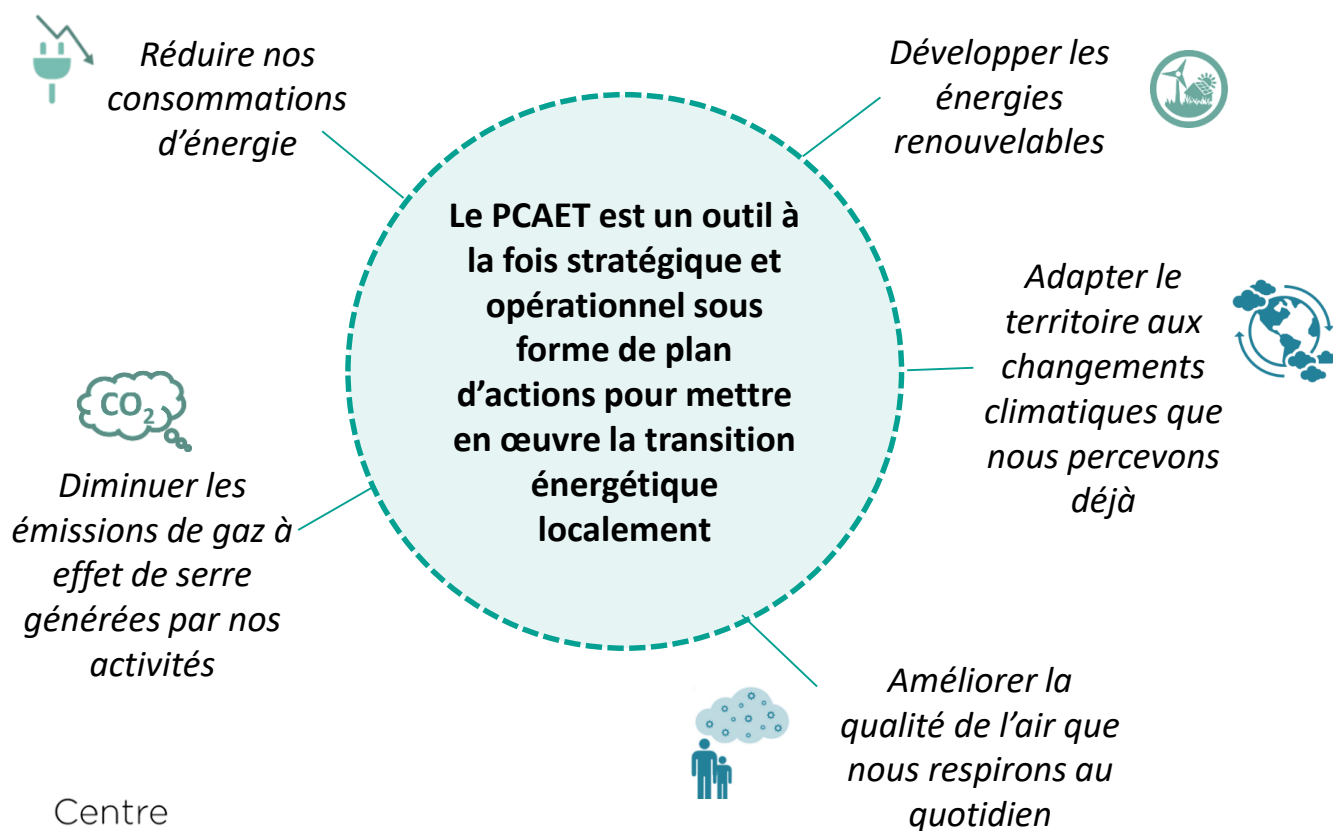
Son objectif est de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique localement, en prenant en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs axes d'action : la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la réduction des polluants atmosphériques. Il s'applique pour une durée de **6 ans**, avec une vision à 2050.

Il a vocation à mobiliser et impliquer tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) et se compose d'un **diagnostic**, d'une **stratégie** territoriale et d'un **programme d'actions**.

Le PCAET est rendu obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20.000 habitants par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015.

Celle-ci a posé un cadre d'action sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les intercommunalités comme coordinatrices et animatrices de l'action à l'échelle territoriale.

POUR QUOI FAIRE ?



SOMMAIRE

Démarche	Page 4
Concertation & implication citoyenne	Page 5
Enjeux	Page 6
Scénarios de transition	Page 10
Stratégie territoriale	Page 12
Plan d'actions	Page 13
Evaluation Environnementale Stratégique	Page 18
Suivi et évaluation	Page 20

NOTRE DEMARCHE

NOTRE TERRITOIRE



26 817 habitants (INSEE 2020)

63,7 hab/km²

+2% de croissance démographique
entre 2014 et 2020



N24 qui relie Lorient à Rennes

4 aires de **covoiturage**

Villes desservies par le réseau de
bus reliées aux polarités
départementales



Profil
économique

Les activités sont fortement liées au
domaine agricole qui constitue l'assise
existentielle de **l'industrie
agroalimentaire** et le principal vecteur
économique du Pays, occupant environ **1
emploi sur 3**.

GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Avril-Mai 2022
Actualisation du
**diagnostic
territorial**

Juin 2022-Février
2023
Définition de la
stratégie

Mars 2023- Mai
2024
Co-construction du
**programme
d'actions**

Juin 2024 -Février
2025
**Arrêt du projet du
PCAET**, avis,
consultation, et
modifications du
PCAET

Mars 2025
**Approbation finale
du PCAET**

CONCERTATION ET IMPLICATION COLLECTIVE

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document adapté et appliqué au territoire dont la **responsabilité est partagée entre les acteurs**.

Différents ateliers ont donc été organisés sur le territoire pendant la phase de diagnostic comme pendant celle de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, pour construire le PCAET



Production d'énergie renouvelable



Diminution des émissions de GES



Rénovation des bâtiments



Accompagnement du monde agricole



Préservation de la ressource en eau

Le PCAET, dont les ateliers de construction ont impliqué les acteurs locaux pour la co-construction, est ainsi issue de la **concertation avec tous les acteurs du territoire** :

Elus, services, entrepreneurs, agriculteurs, professionnels, associations, etc...

Cette concertation a réuni au total plus **d'une centaine de participants**, au cours des différents ateliers.



Un grand **MERCI** aux acteurs du territoire qui se sont mobilisés sur ces temps de travail collectifs et à votre implication pour la transition écologique du territoire

ENJEUX

Quel climat pour demain sur Centre Morbihan ?



Entre 1950 et 2007, **une hausse** des températures minimales moyennes annuelles **d'environ 1,1°C** à la station météorologique de Ploërmel. La température moyenne pourrait augmenter localement **jusqu'à +3°C en 2100**.



Le risque d'inondation est le premier risque naturel auquel le territoire est exposé, tant en termes de populations concernées que de dommages potentiels.



Diminution des débits des cours d'eau de 20 à 25% par rapport à ceux du passé récent d'ici 2100.



En été, l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

La vulnérabilité, qu'est-ce que c'est ?

La **vulnérabilité** se mesure en tenant compte de l'exposition aux évolutions et **aléas** climatiques (évolution des températures, pluviométrie...) et de la **sensibilité** du territoire à ces aléas (infrastructures côtières, activités dépendantes du climat...)

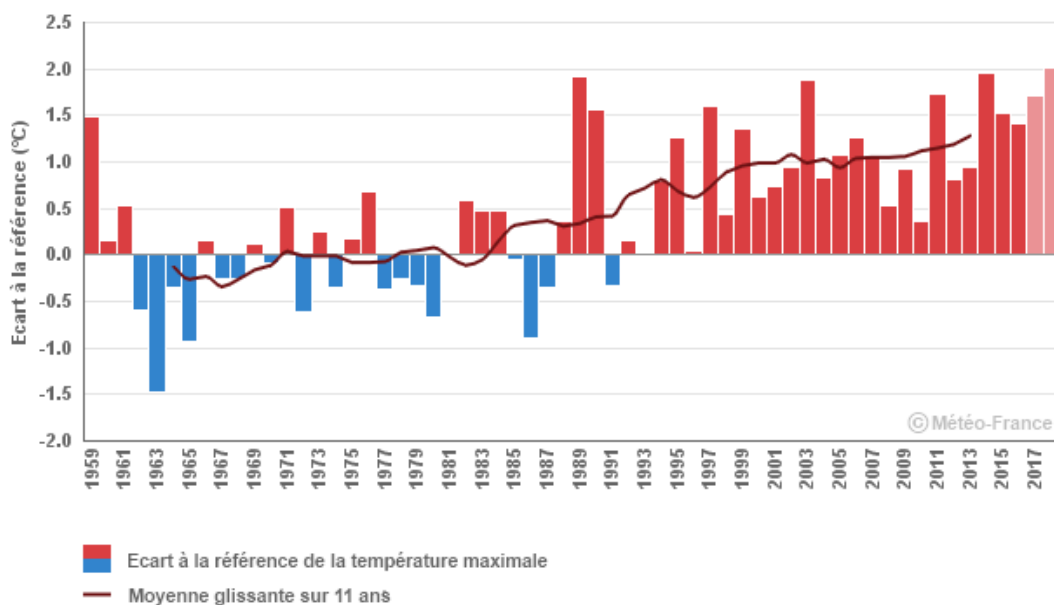
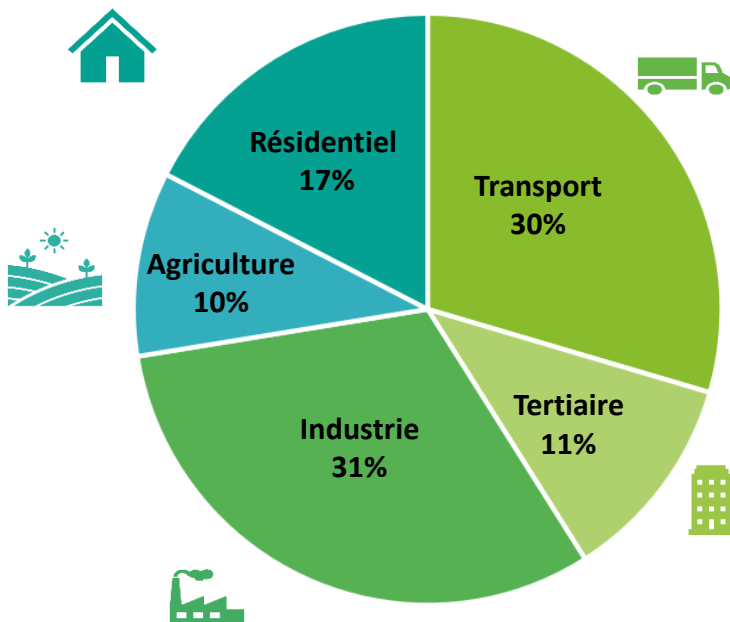


Figure 6 - Température maximale annuelle : écart à la référence 1960-1990 sur Lorient-Lanne Bihoué (source : météoFrance)

Nos consommations d'énergie

Répartition des consommations énergétiques par secteur en 2018 (en MWh)



source : Terristory - 2018

La consommation de CMC a été évaluée à **950 GWh** pour l'année 2018, soit 35 MWh par habitant. Au niveau régional, la consommation est de 22 MWh/hab). Cette différence s'explique notamment par l'importance des activités agricoles et industrielles et par la faible densité de population de l'intercommunalité.

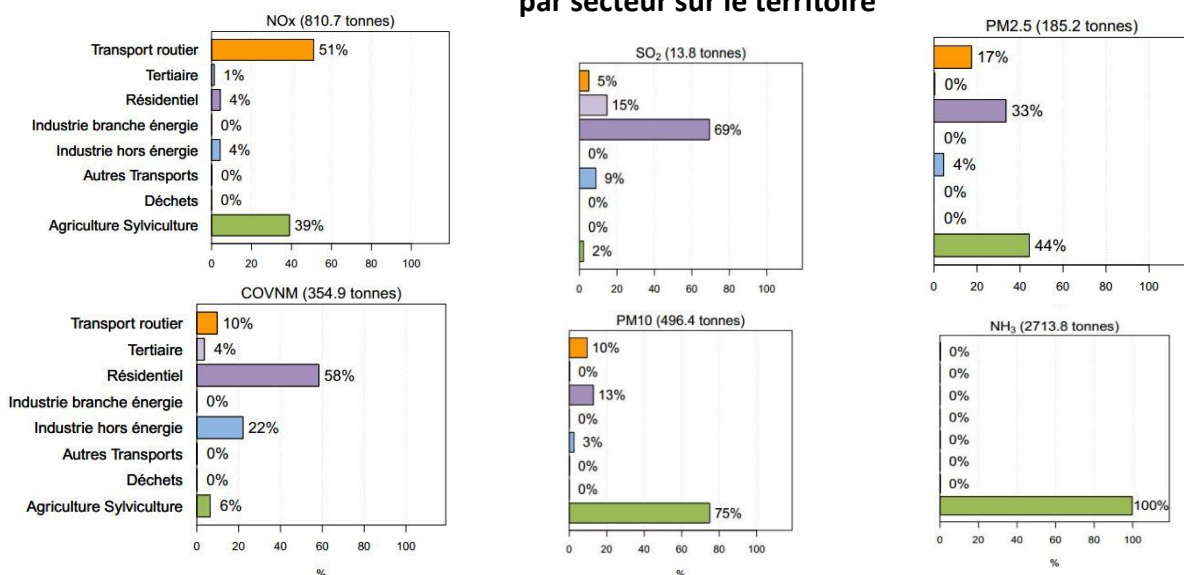
La **dépense énergétique** totale du territoire (soit l'ensemble de l'énergie consommée sur le territoire) est de **106 millions d'euros**. La **production d'énergie** (renouvelable, biogaz et bois-énergie) est elle de **16 millions d'euros**. Ainsi, la **facture énergétique** du territoire, soit ce que l'énergie lui coûte, est ainsi de **90M€** au territoire, soit 9% de son PIB.

Source : Données AREC 2019, Facture énergétique (Outil FacETe)

L'enjeu qualité de l'air

Les **polluants atmosphériques** proviennent des activités humaines (résidentiel, industrie, agriculture) et parfois de phénomènes naturels. **Les conséquences de la pollution de l'air sont sanitaires** (air intérieur et extérieur), économiques (impact sur les cultures), environnementales (écosystèmes sensibles) et patrimoniales (dégradation des bâtiments, image touristique). Le territoire de la collectivité est notamment **marqué par les fortes émissions d'oxydes d'azote** (19kg/hab. contre 13,8kg/hab. à l'échelle nationale), **de particules fines PM10** (13,7kg/hab. contre 4kg/hab. à l'échelle nationale) et **d'ammoniac**. Cela s'explique par le caractère agricole du territoire.

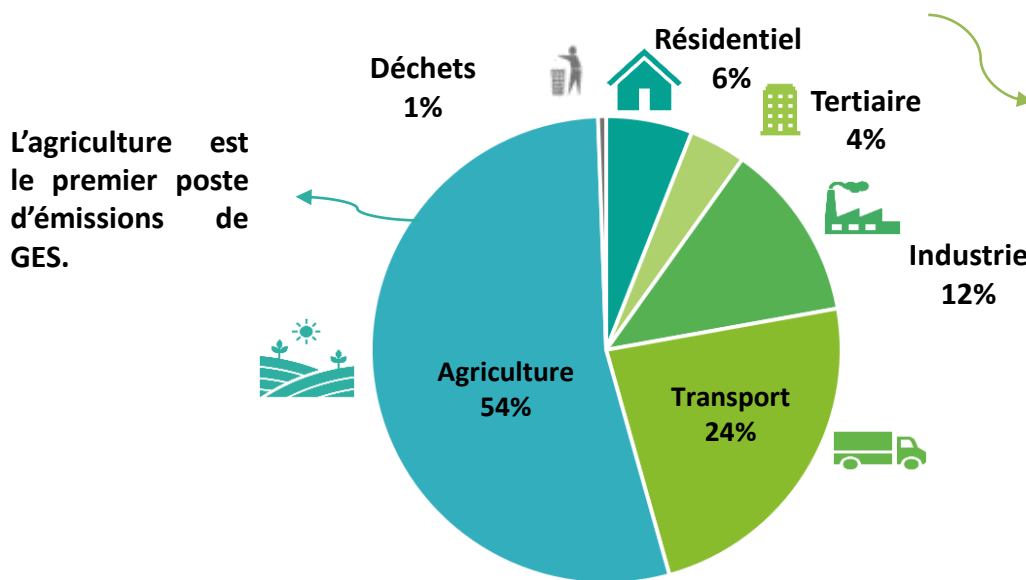
Répartition des émissions des principaux polluants atmosphériques par secteur sur le territoire



source :
Air Breizh -
Inventaire des
émissions v2.1
2014

Nos activités émettent des gaz à effet de serre (GES)...

En 2018, **340 830 teqCO₂** ont été émises sur le territoire de CMC, soit **11,7 teqCO₂ par habitant**. Ce résultat est supérieur à la moyenne française, mais est caractéristique des territoires ruraux.



Ces gaz, dont le dioxyde de carbone (CO₂) est le plus connu, sont la principale cause du dérèglement climatique.

L'unité de mesure utilisée est la « tonne équivalent CO₂ » (t. éq. CO₂).

Répartition des émissions de GES par secteur

source : Terristory 2018

...mais nos sols stockent (une partie) du carbone !

A quoi correspond le stockage carbone ?

La **séquestration du carbone**, correspond à la capacité des réservoirs naturels ou « **puits de carbone** » (forêts, haies, sols, prairies, cultures) à absorber le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air. En sens inverse, **certaines changements de nature des sols** (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) **entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère**.

La séquestration de carbone est assurée principalement par les **forêts**, les **zones humides**, les **marais** et les surfaces agricoles. **Au total**, la séquestration annuelle de CO₂ sur le territoire représente **23% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**.



Séquestration carbone

Entre 2009 et 2021, 14 ha/an en moyenne ont été convertis en surface artificialisée soit 340 ha au total (75% pour l'habitat). Ramenée au nombre d'habitants, **l'artificialisation des sols est supérieure à la moyenne française**.



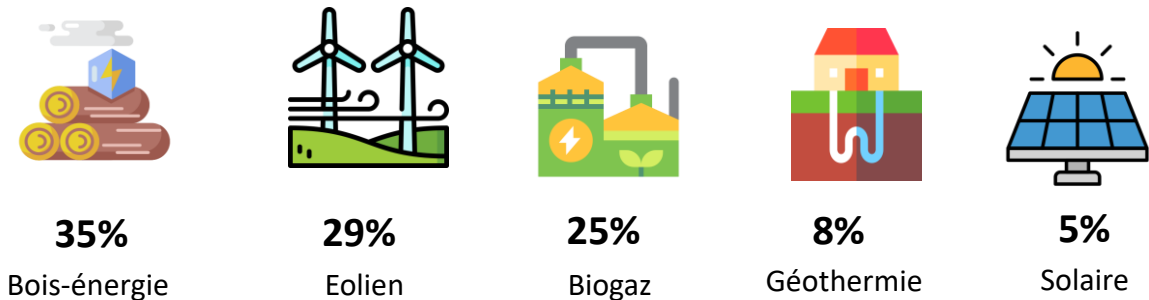
Artificialisation des sols

Un fort potentiel de production d'énergies renouvelables

Les **énergies renouvelables** sont produites à partir de sources que la nature renouvelle en permanence, comme le soleil, le vent ou la biomasse (bois notamment). Elles permettent de réduire les émissions de GES, et de produire de l'activité (donc de l'emploi) au local.

16% des consommations d'énergie du territoire sont assurées par des énergies renouvelables, ce qui représentait 150 GWh de production renouvelable en 2018. La majeure partie de cette production est réalisée par le bois-énergie et l'éolien. Le reste de la consommation énergétique repose très majoritairement sur des ressources fossiles, très polluantes.

Répartition des sources de production d'énergie renouvelable produits sur le territoire en 2018

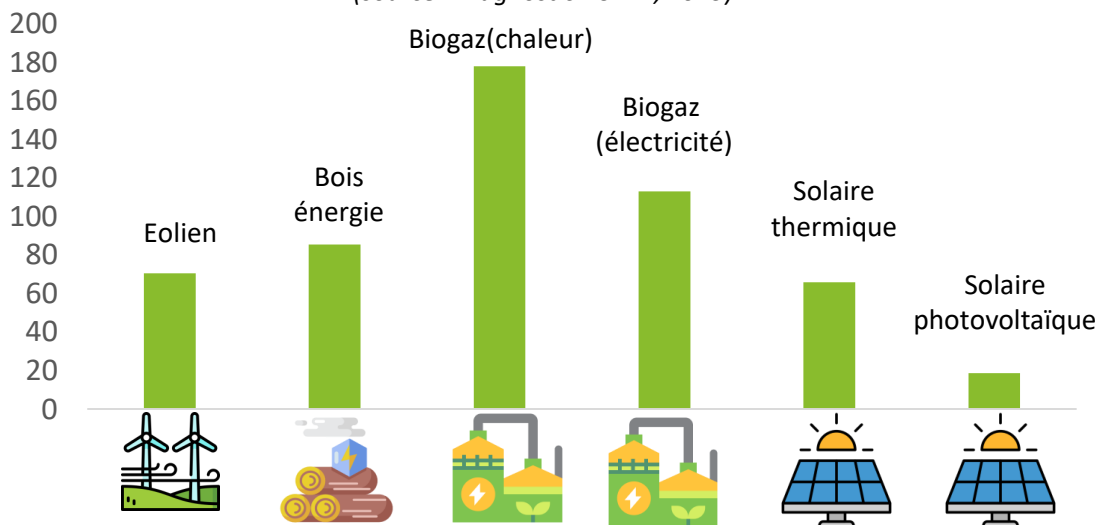


Mais nous pouvons aller plus loin !

En effet, CMC est encore dépendant des énergies fossiles à hauteur de 64%. Néanmoins, le territoire possède un potentiel intéressant de **production d'EnR thermiques**. Il s'agit ainsi pour le territoire de transférer de ces ressources fossiles vers des énergies renouvelables. Dans ce sens, de nombreux projets en cours d'installation devraient augmenter la part d'EnR du territoire, à hauteur de **164 GWh**. Le scénario retenu de CMC privilégie un **fort développement du biogaz, du solaire et de l'éolien**.

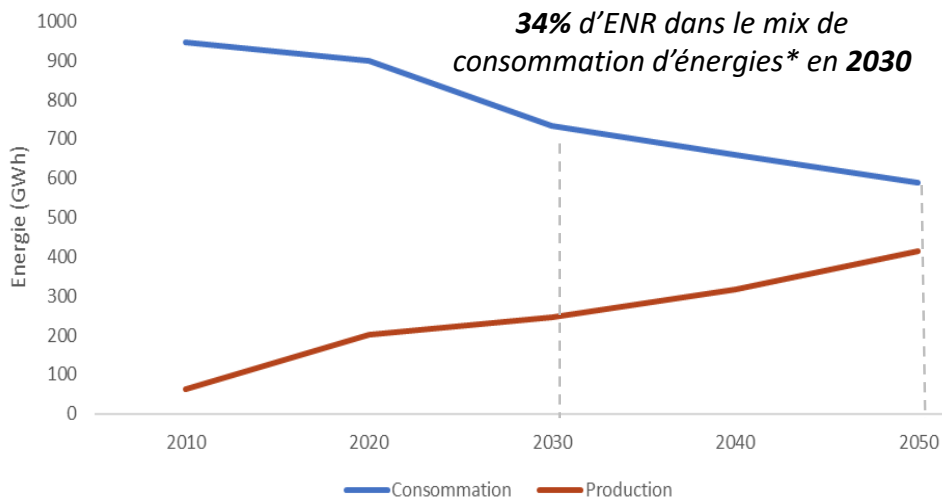
Potentiel de développement EnR sur le territoire, par source, en GWh

(source : Diagnostic PCAET, 2015)



SCENARIO DE TRANSITION

Trajectoire d'autonomie énergétique



Quelle trajectoire de maîtrise d'énergie de CMC ?

Centre Morbihan Communauté a défini une trajectoire de consommation énergétique volontariste se traduisant par de fortes diminutions de la consommation d'énergie de tous les secteurs, par rapport à 2018.



Résidentiel

2030 : -17%
2050 : -37%



Industriel

2030 : -38%
2050 : -47%



Transports

2030 : -15%
2050 : -40%



Tertiaire

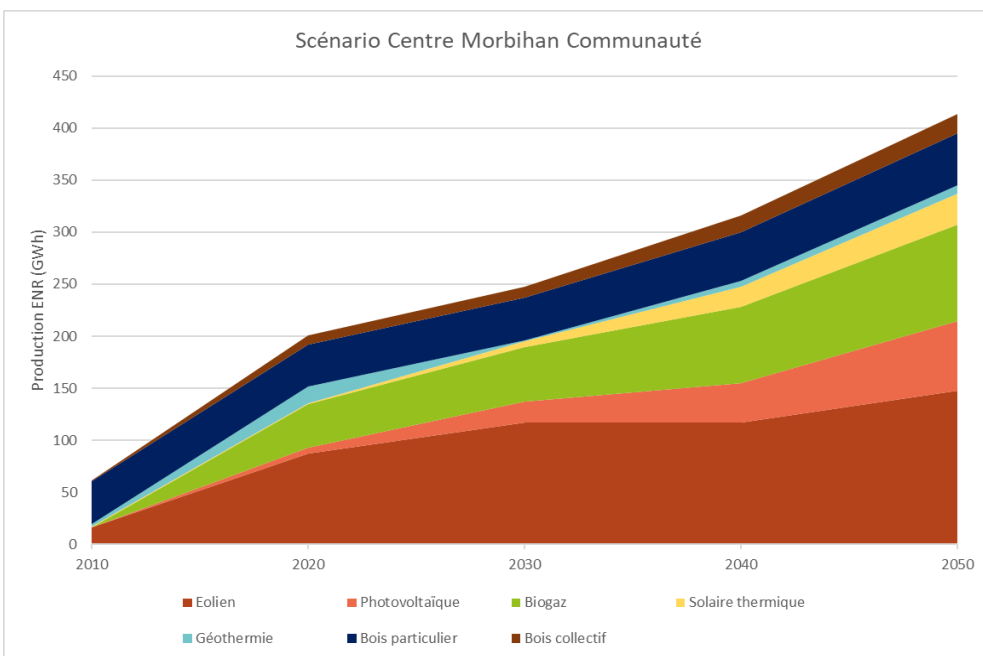
2030 : -23%
2050 : -27%



Agriculture

2030 : -7%
2050 : -19%

Production d'énergies renouvelables



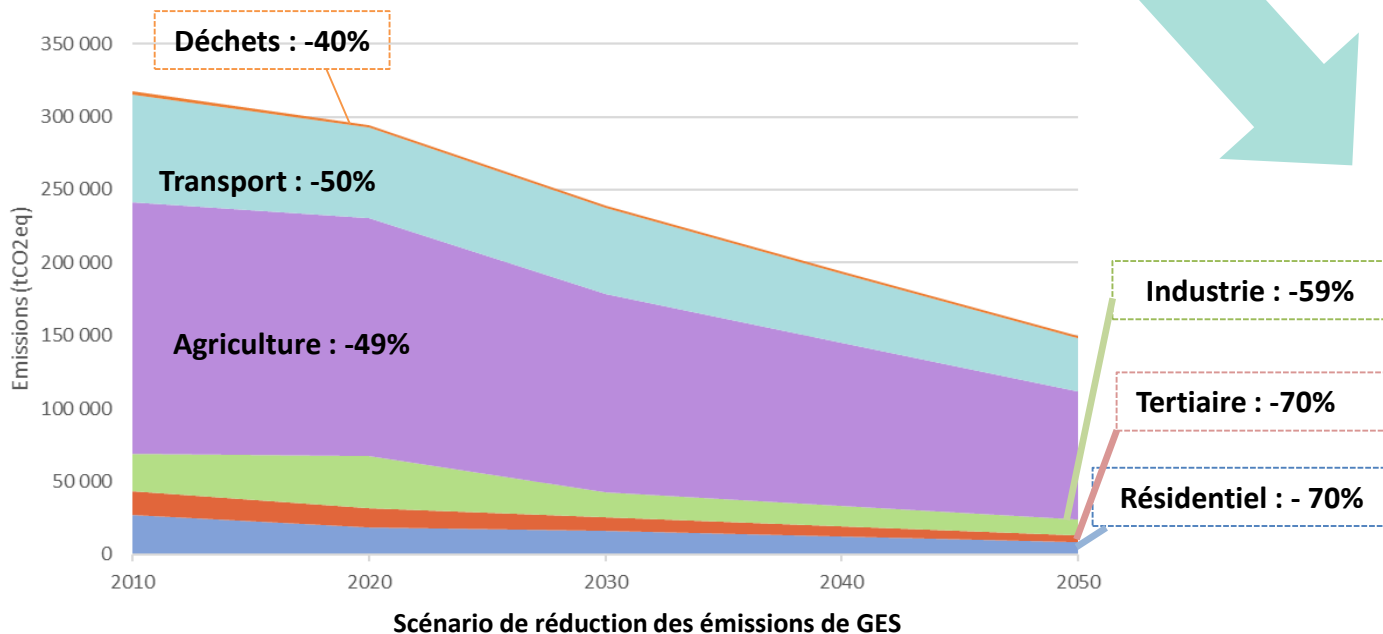
Production de **245 GWh** en 2030 et de **415 GWh** en 2050

x 1.6 / + 95 GWh pour 2030

x 2.7 / + 265 GWh pour 2050

SCENARIO DE TRANSITION

Réduction des émissions de GES



Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA (*Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques*). Ces objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement. Une attention particulière doit être mise en œuvre pour le **NOx**, **NH3** ainsi que le **SO2** sur le territoire.

Objectifs de réduction des polluants atmosphériques dans le PREPA (par rapport à 2005)

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM _{2,5})	-27%	-42%	-57%
Particules fines (PM ₁₀)	Absence d'objectif PREPA		
Conformité potentielle avec les objectifs du PREPA	années 2020 à 2024	années 2025 à 2029	A partir de 2030
NH3	Y	Y	M
NOx	Y	M	N
COVNM	Y	Y	Y
SO2	Y	Y	M
PM2.5	Y	Y	Y

Y Forte probabilité d'atteinte des objectifs du PREPA dans les délais considérant le tendanciel et l'ambition du plan d'action

M Il est probable que les objectifs du PREPA soient atteints dans les délais, sous réserve d'une mise en application ambitieuse des actions actuelles et d'actions complémentaires

N Forte probabilité de non atteinte des objectifs du PREPA dans les délais considérant le tendanciel et l'ambition du plan d'action

STRATEGIE TERRITORIALE

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Centre Morbihan Communauté a été définie sur la base du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les acteurs locaux. Afin de répondre aux enjeux du territoire aujourd'hui et demain, celle-ci s'articule autour de **5 grandes orientations stratégiques**, déclinées en **16 objectifs**.

1 *Assurer la gouvernance du Plan Climat*

1. Piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET

2 *Rénover les bâtiments de manière exemplaire et produire notre énergie localement*

1. Accompagner la rénovation énergétique des logements privés
2. Développer collectivement le potentiel solaire du territoire
3. Diversifier le mix énergétique renouvelable du territoire
4. Développer l'efficacité et la sobriété du patrimoine public

3 *Valoriser nos ressources localement*

1. Diminuer notre production de déchets sur le territoire
2. Accompagner l'émergence de filières et des coopérations inter-entreprises autour de l'économie circulaire
3. Favoriser les circuits courts alimentaires
4. Accompagner les professionnels agricoles dans leurs pratiques

4 *Gérer et valoriser la biodiversité, l'eau et les paysages*

1. Préserver et renforcer la protection des espaces naturels, paysage et biodiversité
2. Végétaliser et aménager durablement le territoire
3. Améliorer la qualité des eaux de surface et la régulation de l'eau
4. Assurer des économies d'eau et mieux partager la ressource

5 *Sensibiliser et adopter des modes de vie plus sobres*

1. Inciter aux transports décarbonés
2. Sensibiliser pour ancrer la sobriété dans les comportements
3. Promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités

PROGRAMME D' ACTIONS

1

ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT

Une attention toute particulière est accordée à la gouvernance du PCAET.

Le territoire de Centre Morbihan Communauté souhaite assurer le pilotage de la politique climat-air-énergie de la manière la plus transversale possible, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux climat-air-énergie par l'intermédiaire d'une communication et d'une sensibilisation renforcée autour de la transition écologique. Le but est ainsi d'impulser cette politique dans les projets communautaires et d'articuler le PCAET avec les documents existants et à venir.

Dans une démarche d'amélioration continue, le suivi des actions du PCAET sera assuré par une collecte des données de suivi et une mobilisation des agents, élus et partenaires autour des actions qu'ils pilotent.

3 ACTIONS

1. Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes
2. Animer et communiquer autour du PCAET
3. Suivre et évaluer le PCAET

PROGRAMME D' ACTIONS

2

RÉNOVER LES BÂTIMENTS DE MANIÈRE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ÉNERGIE LOCALEMENT

La rénovation thermique des bâtiments et la production locale d'énergie sont des outils indispensables à la bonne maîtrise énergétique d'un territoire. CMC en a fait une priorité, et décline cet axe de son PCAET en 10 actions impliquant à la fois les acteurs de l'énergie, du bâtiment, mais également ses habitants, avec par exemple l'intégration de la participation citoyenne dans sa politique de développement des ENR.

Plusieurs objectifs majeurs sont visés par ces actions, dont la résilience énergétique du territoire, la diminution de la consommation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la baisse des émissions.

10 ACTIONS

1. Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés
2. Réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
3. Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire
4. Intégrer la participation citoyenne dans le développement des énergies renouvelables
5. Développer des projets solaires
6. Planifier le développement des énergies renouvelables
7. Mettre en place une filière bois-énergie locale
8. Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
9. Connaître et gérer les consommations d'énergies
10. Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire

PROGRAMME D' ACTIONS

3

VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

La surproduction entraîne aujourd'hui des pressions environnementales sans précédent. La bonne gestion des flux de matière paraît ainsi primordiale pour engager la transition écologique. Centre Morbihan Communauté a conscience de ces enjeux et met l'accent sur la relocalisation de son économie, en favorisant la circularité de celle-ci, à travers la prévention des déchets, la réparation de biens ainsi que des actions de sensibilisation.

Les activités agricoles étant prédominantes sur le territoire, CMC souhaite également accompagner le secteur vers des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement et plus résiliente face aux impacts potentiels du changement climatique.

10 ACTIONS

1. Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets
2. Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux
3. Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main
4. Développer l'éco-exemplarité du service public
5. Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets
6. Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim
7. Développer les circuits courts
8. Sensibiliser à une alimentation durable et locale
9. Soutenir le secteur agricole face aux effets du changement climatique
10. Aider à l'installation/transmission des exploitations agricoles

PROGRAMME D' ACTIONS

4

GÉRER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, L'EAU ET LES PAYSAGES

CMC a à cœur de préserver la richesse de ses ressources naturelles. Cela passe par un maintien et une gestion appropriée de la biodiversité locale. Des opérations de renaturation sont prévues, qui permettront aussi bien de favoriser la biodiversité que d'améliorer le cadre de vie sur le territoire avec par exemple la réduction des îlots de chaleur en zone urbaine.

CMC souhaite ainsi prendre en compte les enjeux climat-air-énergie et santé dans l'aménagement du territoire. Enfin, la préservation des sols et de l'eau est partie intégrante de cet axe. 4 actions sont spécifiquement sur la gestion de l'eau en quantité et en qualité.

9 ACTIONS

1. Développer l'éco-pâturage sur le territoire
2. Renforcer et valoriser le maillage bocager
3. Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi et les opérations d'aménagement
4. Entretenir durablement les espaces verts
5. Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le patrimoine public
6. Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau
7. Mettre en œuvre le Zonage des Eaux pluviales Intercommunal
8. Promouvoir l'optimisation de la ressource en eau
9. Développer la réutilisation des eaux usées traitées

PROGRAMME D' ACTIONS

5

SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, Centre Morbihan Communauté a la possibilité de conduire sa propre politique en matière de mobilité, en coordination avec la Région Bretagne. A travers son PCAET, l'EPCI souhaite inciter aux transports décarbonés en développant la pratique du vélo, le covoiturage, les transports en communs. La voiture étant parfois indispensable sur le territoire, CMC s'engage à développer les carburants alternatifs. Ces perspectives seront soutenues par une sensibilisation nécessaire à l'accompagnement vers de nouveaux modes de vie.

Afin de mettre en cohérence ses objectifs avec ses activités, CMC planifie de promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités.

12 ACTIONS

1. Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
2. Développer un dispositif de covoiturage pour tous et pour tous les motifs
3. Investir dans un service public de transport collectif
4. Améliorer les déplacements domiciles-travail
5. Sensibiliser et accompagner à l'écomobilité scolaire
6. Promouvoir l'offre de mobilité sur le territoire
7. Inciter aux transports décarbonés et développer le potentiel des carburants alternatifs
8. Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques
9. Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques
10. Renforcer les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires
11. Verdir la commande publique en systématisant clauses/critères environnementaux
12. Formation des élus et agents aux enjeux climat-air-énergie

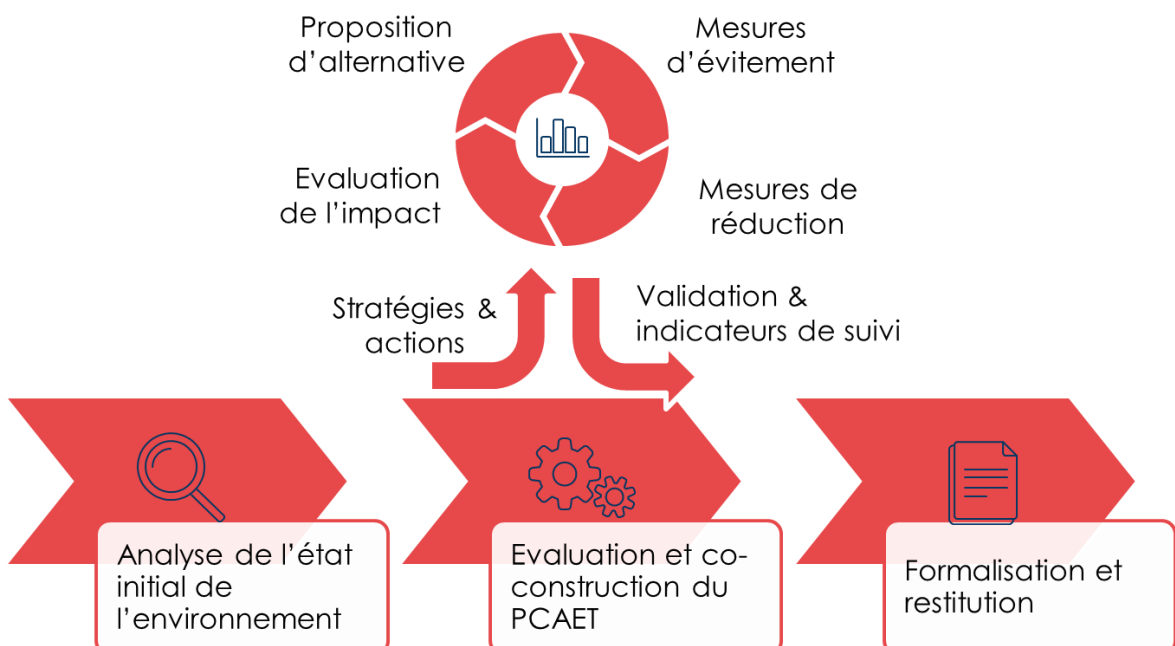
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES)

La démarche d'EES est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale.

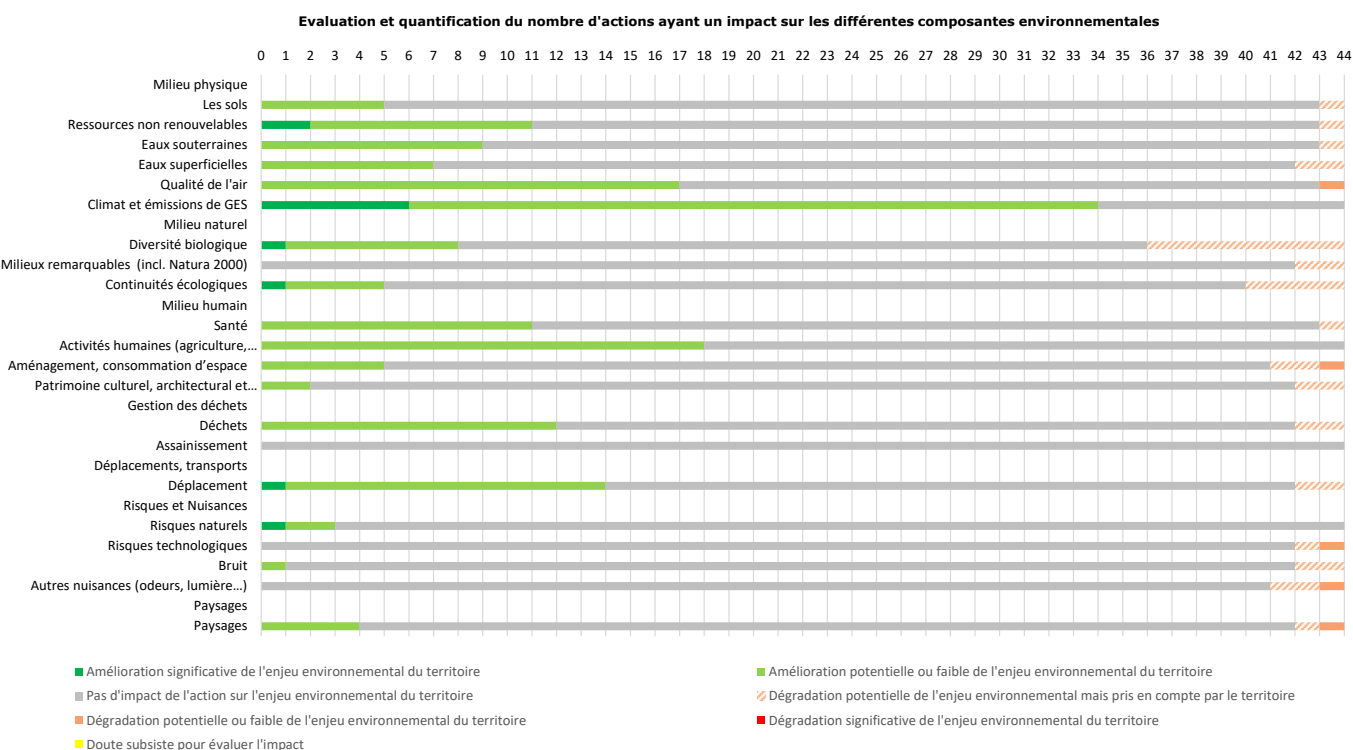
Ce processus progressif et itératif d'intégration des enjeux environnementaux doit permettre **d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement**, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) se réalise en parallèle de l'ensemble du processus d'élaboration du PCAET, ainsi que la consultation du public, notamment à partir du moment où des propositions d'actions émergent.

La réalisation de l'EES comprend trois phases principales :

- **L'état initial de l'environnement** établi en lien avec le diagnostic du territoire qui permet d'identifier les enjeux environnementaux et de les hiérarchiser.
- **L'évaluation itérative de la stratégie et du programme d'action** qui permet de s'inscrire dans une logique d'amélioration ou d'évitement.
- La production du **rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique** qui accompagne l'ensemble du dossier en vue notamment d'informer le public sur les incidences du PCAET et la démarche d'élaboration



L'évaluation du PCAET sous le prisme de l'EES étant itérative, chaque fiche-action proposée à l'issue de la rédaction du plan d'actions fût analysée du point de vue environnemental. Lorsque nécessaire, des propositions d'amélioration ont été rédigées.



Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différents enjeux du territoire

Il apparaît que les thématiques de qualité de l'air et du climat, entre atténuation des GES (déplacement/mobilité, développement des EnR, agriculture) et amélioration de la qualité de l'air sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action du territoire mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de nombreux co-bénéfices sur les autres thématiques apparaissent : activités humaines, santé, déplacements par exemple.

CONFORMITE ET COHERENCE AVEC LES SCHEMAS ET LES PLANS

Cohérence avec la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**

Cohérence mais objectifs inférieurs

Compatibilité avec **Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)**

Cohérence (pour les horizons proches – hors NOx)

Compatibilité le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Bretagne**

Cohérence mais objectifs inférieurs

Cohérence avec le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

En cours de révision (2024)

En conclusion, le PCAET aura donc **un certain nombre d'impacts positifs** sur les enjeux environnementaux mais aussi sociaux et économiques du territoire. **Aucune dégradation significative** n'est identifiée. Cependant **certains points de vigilances** sont à maintenir notamment sur la **biodiversité**, la consommation d'espaces et **l'artificialisation** ou encore certaines nuisances de manière plus temporaire.

SUIVI ET EVALUATION

Deux comités vont assurer la gouvernance et le suivi du PCAET :

- Un comité technique (services de CMC) – réuni 4 fois par an
- Un comité de pilotage (commission, transitions énergétique et écologique), en lien avec les différentes instances de l'EPCI – réuni 4 fois par an

Un bilan annuel sera réalisé en Bureau ou Conseil Communautaire.

Les communes seront mobilisées pour assurer une déclinaison du PCAET au niveau communal.

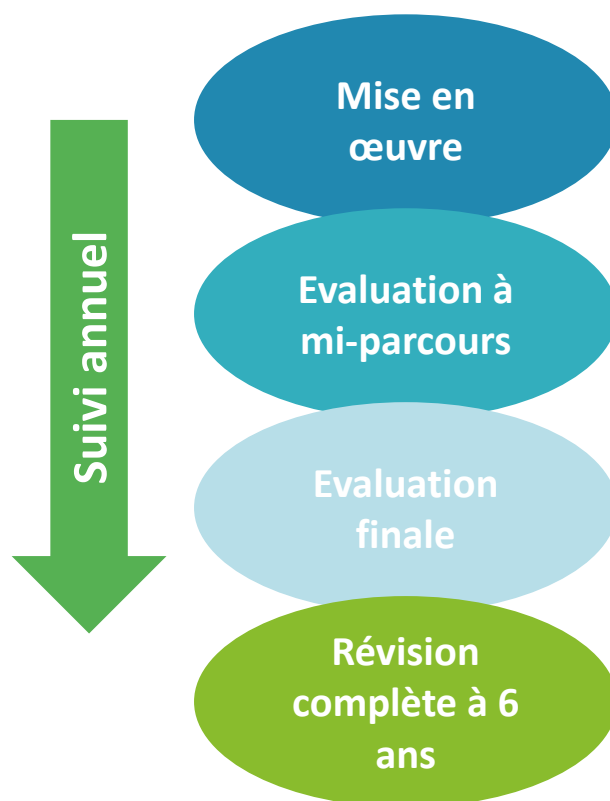
Une instance de gouvernance élargie sera également mise en place avec les acteurs et habitants du territoire (à définir) qui se réunira une fois par an pour faire un bilan des actions réalisées, et travailler avec les participants sur les suites à donner.

Les indicateurs d'impacts sont compilés et seront mis à jour annuellement afin de suivre la réalisation des actions et d'ajuster le niveau d'ambition.

Un tableau de suivi du PCAET a été mis en place afin de suivre au plus près l'avancée de chaque action afin de rendre des bilans annuels et d'afficher les résultats.

L'analyse qualitative vérifiera dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints et si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) étaient suffisants et adaptés pour atteindre les objectifs.

Cela conduira Centre Morbihan Communauté à **dégager** les **clés de réussite** (à reproduire), les **difficultés** (à anticiper ou contourner) et les **erreurs** (à ne pas reproduire). Surtout, cela permettra de renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes, d'apprécier la qualité de la concertation, de la mobilisation et de la communication.





Pour en savoir plus, écrivez-nous à

CONTACT@CMC.BZH

**Ce résumé non technique a été réalisé grâce à l'accompagnement du
groupement mandaté sur l'élaboration du PCAET de Centre Morbihan
Communauté.**

Il s'agit des 3 bureaux d'études suivants :



AUXILIA

